

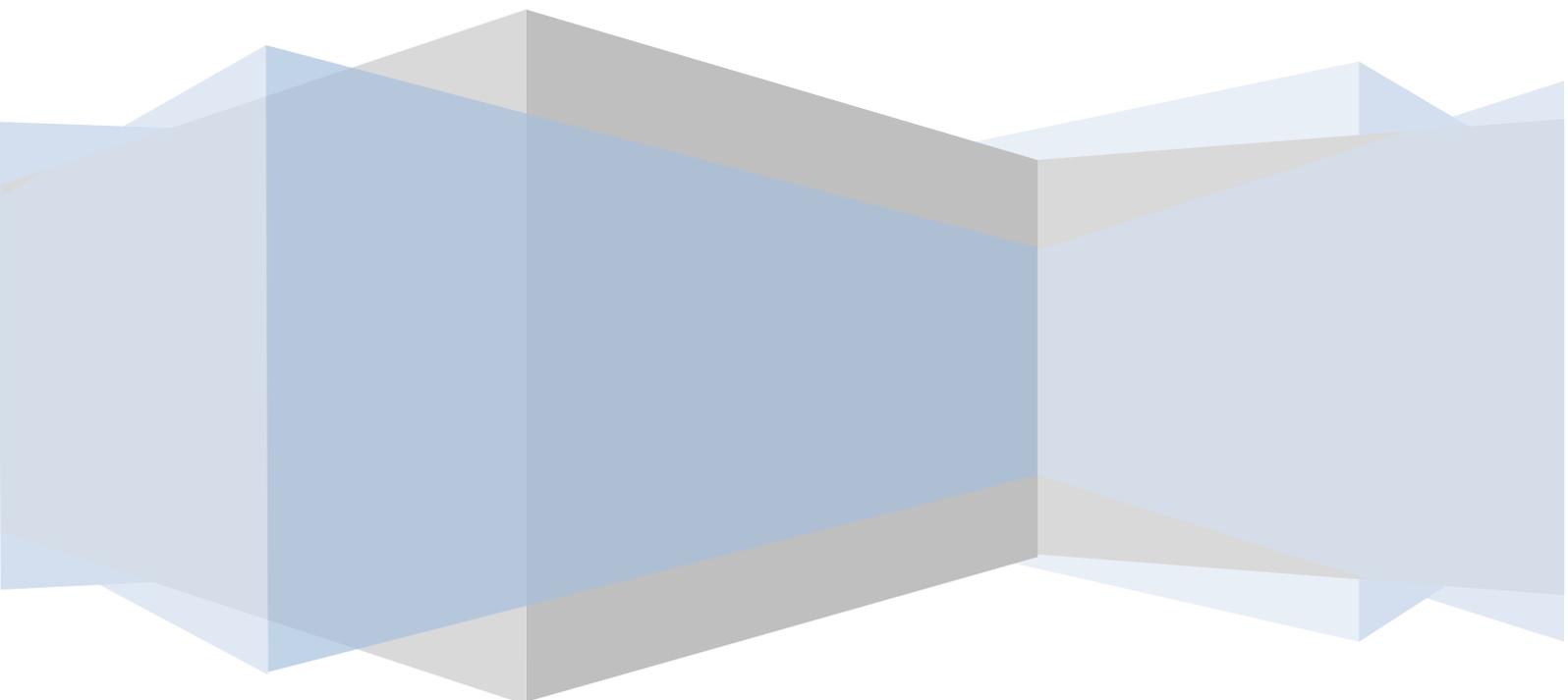


COSOB

DOSSIER DE PRESSE

Signature du Protocole d'Accord entre Paris EUROPLACE et la COSOB

Résidence Djenane El Mithak – Le 06 Novembre 2013



COMMUNIQUE DE PRESSE
SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD
PARIS EUROPLACE-COSOB

Alger, le 6 novembre 2013, Abdelkarim BERRAH, Président, Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), autorité de régulation du marché financier algérien et Arnaud de BRESSON, délégué général, Paris EUROPLACE ont signé le 6 novembre 2013, en présence du Ministre algérien des Finances, Karim DJOUDI, un protocole d'accord visant à renforcer les relations entre les deux places financières et à accompagner le développement du marché financier algérien.

Les axes de coopération portent principalement sur :

1- Soutien au développement du projet « Alger Place financière »

A ce stade, deux actions prioritaires sont lancées :

- Mise en place d'une structure représentative des acteurs de la Place financière d'Alger, réunissant l'ensemble des parties prenantes, avec une approche identique à celle de Paris EUROPLACE ;
- Soutien à la stratégie de la COSOB pour faire d'Alger une Place financière à ambition régionale (Afrique/ Méditerranée) et internationale.

2- Accompagnement des entreprises vers la cotation et accompagnement du développement de la Bourse d'Alger

La COSOB et Paris EUROPLACE considèrent ce volet comme le corollaire indispensable du précédent axe stratégique. A cet effet, il a été convenu de mettre l'accent sur tous les mécanismes permettant d'expliquer aux entreprises algériennes l'intérêt d'un financement par le marché.

Il s'agit concrètement de :

- Accompagner les PME algériennes vers la cotation boursière.

- Développer les actions de formation auprès des entreprises, des intermédiaires financiers et de la bourse dans le prolongement des relations d'Euronext avec la Bourse d'Alger.
- Développer des formations certifiantes en partenariat avec la COSOB.
- Lancer des actions de communication en direction des investisseurs internationaux.
- Coopérer pour développer l'entrepreneuriat dans le secteur financier et son écosystème (métiers du droit, du chiffre et du titre...), etc.

3- Développement de partenariats entre PME innovantes françaises et algériennes

En liaison avec le Pôle FINANCE INNOVATION il s'agit de :

- Identifier les PME innovantes potentiellement intéressées par le développement d'activités en France et en Algérie.
- Organiser des échanges en Algérie et en France visant à développer les partenariats industriels et/ou financiers.
- Développer les échanges entre la recherche et les PME pour accélérer le développement des PME innovantes à forte valeur ajoutée.

4- Développement des actions communes en matière de formation /recherche

Des actions prioritaires visent le développement de formations en Algérie en direction à la fois du grand public, pour développer l'éducation économique et financière et les formations sur les instruments de l'épargne, et des opérateurs professionnels dans les différents métiers de la banque, bourse, gestion d'actifs, finance durable, etc..

L'accent sera mis sur les formations certifiantes des opérateurs professionnels.

L'objectif est, également, de développer les échanges entre les écoles et universités et les organismes professionnels de formation.

L'autre axe concerne le développement d'initiatives dans le domaine de la recherche en finance, avec le soutien, notamment de l'Institut Louis Bachelier (ILB). La priorité est de mener des travaux de recherche et des réflexions sur des thématiques d'intérêt commun. Des sujets liés aux problématiques spécifiques à l'une ou l'autre des deux places financières pourront également être abordés.

Quelques premières thématiques ont été identifiées :

- Prévention et gestion des risques ;
- Finance durable et finance responsable ;
- Financements dits alternatifs (finance islamique, finance participative...) ;
- Financement des besoins de long terme et allocation d'actifs à long terme.
- etc....

PRESENTATION DE PARIS EUROPLACE

Paris EUROPLACE est l'organisation en charge de promouvoir et développer la Place financière de Paris. Paris EUROPLACE fédère et représente la diversité des acteurs de l'industrie financière : émetteurs, investisseurs, banques, sociétés d'assurance, intermédiaires financiers, professions auxiliaires, français et internationaux, actifs sur la Place financière de Paris. Interface privilégiée auprès des pouvoirs publics et des instances européennes, avec lesquels elle entretient un dialogue régulier et constructif, Paris EUROPLACE est force de propositions et organe de mobilisation au service des intérêts collectifs de la Place.

"Au coeur de la zone euro, ouverte sur le monde, la Place de Paris offre aux intervenants de marché l'innovation, la sécurité et la liquidité qu'ils recherchent. En témoignent le dynamisme de la gestion de la dette publique française, la position de leader sur les marchés de titres courts et dans la gestion collective, ainsi que les services de post-marché et des infrastructures techniques de premier ordre."

Elle mène ainsi les actions suivantes :

Attractivité de la place financière :

Paris EUROPLACE joue un rôle actif pour accélérer les réformes nécessaires au renforcement de la compétitivité de la Place financière de Paris. Des groupes de travail par catégories d'acteurs et intersectorielles, réunissant les membres de Paris EUROPLACE, ont pour but de formuler des propositions concrètes soumises aux autorités compétentes.

Action Européenne :

Paris EUROPLACE contribue aux travaux européens et consultations sur l'organisation des marchés financiers. Elle porte les propositions des acteurs de la Place de Paris en vue de l'élaboration d'une véritable politique industrielle compétitive de la finance européenne avec un socle de règles communes, des infrastructures plus intégrées et une supervision consolidée et homogène.

Promotion internationale :

Paris EUROPLACE assure la promotion des atouts de la place financière de Paris auprès

des investisseurs, émetteurs et intermédiaires financiers internationaux, notamment lors de ses rencontres financières internationales. Paris EUROPLACE établit également des liens pérennes et renforcés avec des places financières émergentes de premier plan à travers la signature d'accords de coopération (MOU) (Qatar, Dubaï, Moscou, Shanghai, Maroc).

Recherche en finance et pôle de compétitivité FINANCE INNOVATION :

Lancée en 2007, le pôle de compétitivité mondial FINANCE INNOVATION développe des projets entrepreneuriaux et de recherche à forte valeur ajoutée dans le secteur de la finance.

Ce pôle s'appuie sur cinq axes stratégiques : financement des PME, recherche et innovation financière, formation, plateforme d'informations et finance durable.

PRESENTATION DE LA COSOB

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), créée par le décret législatif n°93-10 du 23 mai 1993 relatif à la bourse des valeurs mobilières, est une autorité de régulation indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ses missions principales consistent à veiller à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et au bon fonctionnement et à la transparence du marché.

I. Pouvoirs de la commission

Pour accomplir ses missions, la COSOB est dotée d'un pouvoir réglementaire, d'un pouvoir de surveillance et de contrôle et d'un pouvoir de sanction.

a) Pouvoir réglementaire :

La Commission édicte des règlements concernant :

- les obligations d'informations par les émetteurs lors de l'émission de valeurs mobilières par appel public à l'épargne, d'admission en bourse ou d'offres publiques ;
- l'agrément des IOB ainsi que les règles professionnelles qui leur sont applicables ;
- les conditions de négociation et de compensation des valeurs inscrites en bourse ;
- les règles relatives à la tenue de compte conservation des titres ;
- les règles relatives à la gestion du système de règlement/livraison des titres ;
- la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

b) Pouvoir de surveillance et de contrôle :

Ce pouvoir permet à la Commission de s'assurer :

- du respect des dispositions législatives et réglementaires par les intervenants du marché ;
- que les sociétés faisant appel public à l'épargne se conforment aux obligations d'information auxquelles elles sont soumises ;
- du bon fonctionnement du marché.

c) Pouvoir disciplinaire et arbitral :

La chambre disciplinaire et arbitrale de la COSOB est compétente pour instruire tout manquement aux obligations professionnelles et déontologiques des IOB ainsi que toute infraction aux dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.

En matière arbitrale, la chambre est compétente pour instruire tout litige technique résultant de l'interprétation des lois et règlements régissant le fonctionnement du marché boursier.

II. Coopération internationale :

La COSOB est membre de plusieurs organisations régionales et internationales, notamment :

- l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) ;
- l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI) ;
- le Partenariat Méditerranéen des Régulateurs de Valeurs Mobilières (PMRVM);
- l'Union des Autorités des Marchés Financiers Arabes (UAMFA).

III. Projet de réforme du marché financier algérien

La COSOB et les acteurs de la place financière ont conduit, sous l'égide du ministère des finances et avec l'appui du PNUD, une réflexion globale sur la modernisation et le développement du marché financier en Algérie.

Le projet de réforme s'est fixé cinq objectifs prioritaires, identifiés et adoptés par la place financière:

- développement du marché et renforcement des capacités des infrastructures de marché ;
- réorganisation et professionnalisation des métiers du marché ;
- modernisation du cadre juridique ;
- modernisation des systèmes d'information liés au marché ;
- formation des intervenants et communication en direction des parties prenantes.